



GUERVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement de Mantes-la-Jolie | Canton de Bonnières-sur-Seine

ARRETE 2025/60
DE CIRCULATION - RUE DE L'ETAPE
« RUE BARREE »

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la Commune de Guerville (Yvelines) représentée par Evelyne PLACET, Maire, pour les travaux de construction du Restaurant Scolaire - 6 rue des Sources à Guerville (Yvelines),

Considérant la nécessité de réglementer la circulation rue de l'Etape du n°1 au n°2,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de construction du Restaurant Scolaire, les approvisionnements de matériaux et matériels des différentes entreprises intervenant sur le site.

Article 2 : La voie de circulation sera interdite du n°1 au n°2 de la Rue de l'Etape « RUE BARREE » de la date de signature du présent arrêté pour une durée de DIX mois. Une déviation sera mise en place par la Rue de la Libération.

Article 3 : La commune de Guerville autorise les camions de livraison à emprunter la rue des Sources vers rue de l'Etape, accès chantier - Rue de l'Etape.

Article 4 : Les panneaux de signalisation seront mis en place et entretenus par les services techniques de la ville.

Article 5 : le présent arrêté sera affiché. En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 6 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil

Cabinet d'architecture

Ste ENP



Fait à Guerville (Yvelines), le 20 juin 2025

Pour Mme Le Maire,

L'adjoint par délégation,

M. Michel HARDY.